



## AVIS PUBLIC

### ENTRÉE EN VIGUEUR Règlement numéro 2472

Avis est donné que lors d'une séance ordinaire tenue le 12 juillet 2021, le conseil municipal de la Ville de Mirabel a adopté le règlement suivant :

**No 2472      Modifiant le règlement numéro 1695, afin d'y inclure des lots.**

Avis est aussi donné que ce règlement a reçu l'approbation légale suivante :

➤ par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, le 22 octobre 2021.

Avis est aussi donné que ce règlement est déposé au bureau du greffe, à l'hôtel de Ville, au 14111, rue Saint-Jean, secteur Sainte-Monique, Mirabel, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures régulières de bureau, soit du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h 45 et le vendredi de 8 h 30 à 12 h.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication conformément à la Loi.

Donné à Mirabel, ce 3 novembre 2021

La greffière,

Suzanne Mireault, avocate